

ubiquus

Procès-verbaux Comptes rendus Flashs

Ubiquus est depuis plus de *30 ans* le spécialiste de la rédaction de *comptes rendus de réunions sociales*

Nous restons fidèles aux valeurs qui ont fait le succès d'Ubiquus depuis sa création : professionnalisme de nos rédacteurs et réactivité extrême. Parfaitement rédigés, exploitables immédiatement, tous nos documents sont remis dans des délais très courts.



Représentants
du personnel,
responsables des
ressources humaines,
vous avez la charge
du dialogue social
au sein de votre
entreprise.



Ubiquus est certifié ISO 9001
pour la qualité de ses process

- **120** rédacteurs se déplaçant au quotidien dans toutes les régions de France
- **7** antennes régionales en France
- Plus de **17 500** réunions couvertes par an, soit près de **1 500** réunions par mois

Les I.R.P. couvertes par les *rédacteurs* Ubiquus :

Comité social
et économique (CSE)

CSE d'établissement

CSE Central

Comité technique

Commission Santé,
Sécurité et Conditions
de Travail (CSSCT)

Comité de groupe

Comité européen

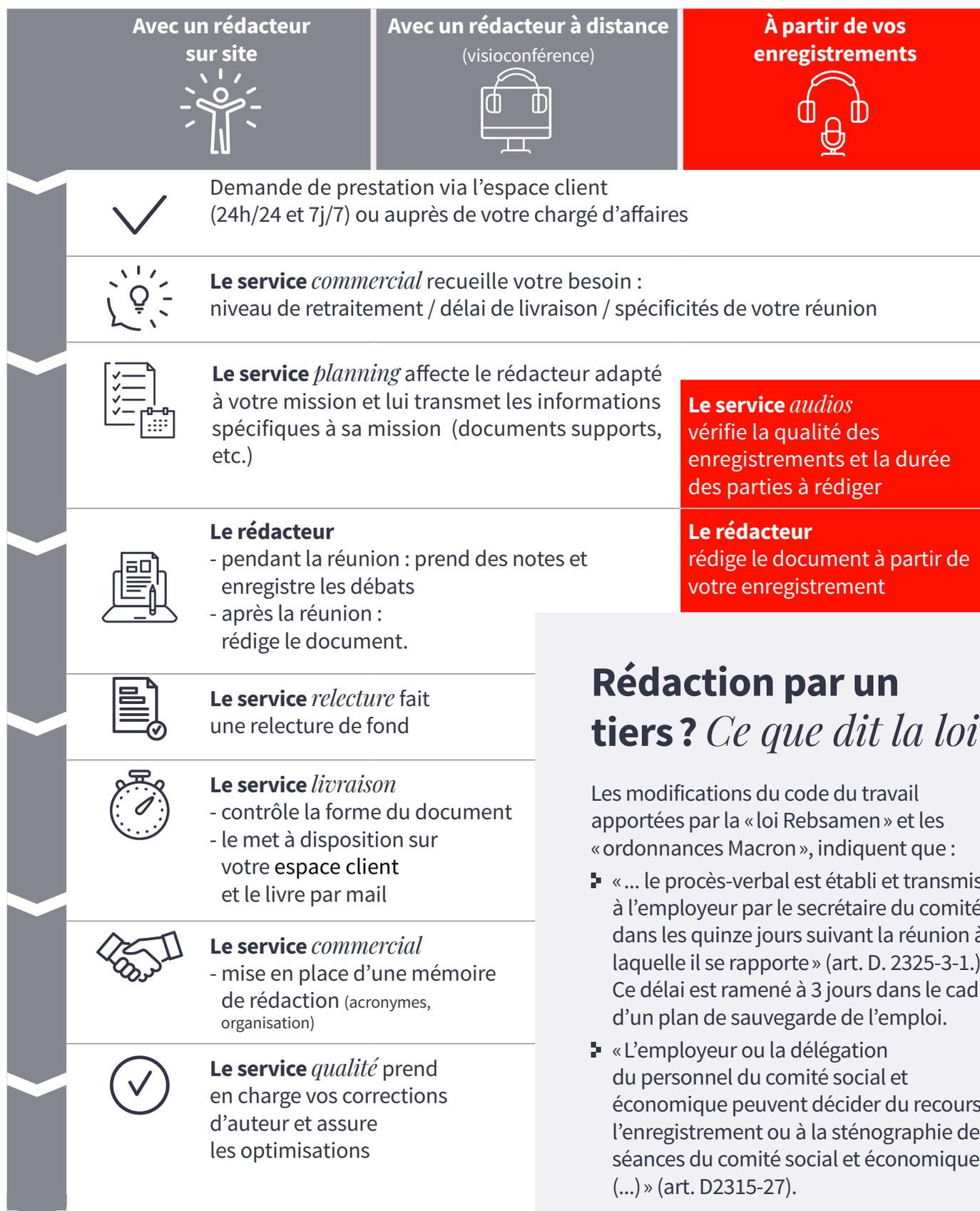
Conseil de discipline

Réunion de négociation

Réunion de commission



Comment se déroule une mission de rédaction ?



Rédaction par un tiers? *Ce que dit la loi :*

Les modifications du code du travail apportées par la « loi Rebsamen » et les « ordonnances Macron », indiquent que :

- ✚ « ... le procès-verbal est établi et transmis à l'employeur par le secrétaire du comité dans les quinze jours suivant la réunion à laquelle il se rapporte » (art. D. 2325-3-1.). Ce délai est ramené à 3 jours dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.
- ✚ « L'employeur ou la délégation du personnel du comité social et économique peuvent décider du recours à l'enregistrement ou à la sténographie des séances du comité social et économique (...) » (art. D2315-27).



Nous nous adaptons à vos besoins...

... Quelle que soit votre organisation

En distanciel (visio ou audio conférence) :

nous nous connectons à votre plateforme ou vous en préconisons une.

En présentiel :

le rédacteur est présent dans vos locaux.



À partir de vos enregistrements :

réalisés par vos soins ou par nos services.

... Quels que soient vos délais



Remise en Temps Réel®*

Le document vous est remis 3 minutes après la fin de la réunion.

Le choix adapté pour une communication sans délai.



Remise à J + 1

Le document vous est remis le lendemain de votre réunion.

Le meilleur rapport rapidité/prix.



Remise quelques jours après la réunion

Le document vous est remis de quelques jours à 3 semaines après la réunion.

Le meilleur rapport qualité/prix.

* La synthèse en Temps Réel® est une marque déposée par Ubiqis.

Toute une gamme de solutions

Exhaustivité

Rapidité de lecture

Caractéristiques

		Exhaustivité	Rapidité de lecture	Caractéristiques
Document long	Transcription (De 18 à 22 pages par heure de débat)		★	Reprise formelle du discours. Fidèle à la forme orale.
	Compte rendu exhaustif (De 12 à 15 pages par heure de débat)		★	Élimine du discours oral tout ce qui n'est pas correct ou acceptable à l'écrit. Le texte produit est aussi fidèle que possible à la forme originale des discours, tout en étant écrit en français correct et mis en perspective.
	Compte rendu révisé (De 8 à 10 pages par heure de débat)		★★	Débarrasse le discours de tout ce qui, justifié à l'oral, devient inutile à l'écrit. Élimine ces propos sans supprimer aucune information et en s'affranchissant du discours original grâce à une reformulation concise des propos. Document complet le plus efficace.
Document court	Synthèse standard (Environ 6 pages par heure de débat)		★★★	Élimine du discours les informations accessoires ou peu significatives. Ce travail réduit sensiblement le volume du document et offre ainsi un excellent compromis entre fidélité formelle et efficacité.
	Synthèse brève (Environ 4 pages par heure de débat)		★★★★	Retient les informations relevant directement du cœur de la réflexion. Offre la substance du discours dans un document court. Document le plus rapidement accessible.
	Note de synthèse/Flash (Moins de 2 pages par heure de débat)		★★★★★	Liste dans un document succinct les thèses des intervenants, leurs points d'argumentation et leurs principaux exemples. Donne en lecture immédiate la substance d'une manifestation.



Transcription

Exacte retranscription des débats oraux

561 mots

M. DUPONT

Bon, maintenant, je crois que ce serait bien de laisser la parole aux organisations syndicales, vous ne croyez pas? Je la reprendrai ensuite, si ça ne vous dérange pas. Alors?

M. DURAND

Ça marche. On va commencer en faisant un tour de table, c'est sans doute le plus simple à faire. La CGC, vous souhaitez vous exprimer sur cette consultation?

M. LEBLANC

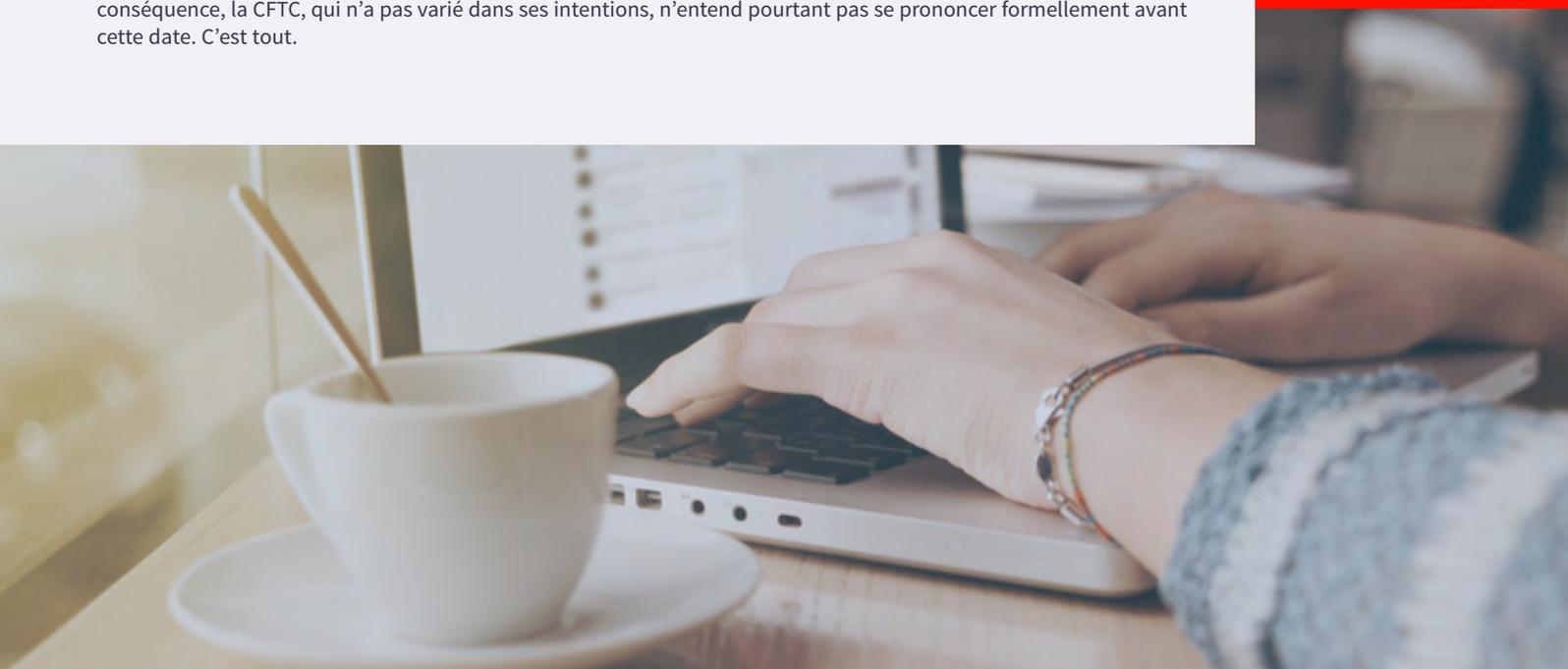
J'ai des choses à dire, oui, mais ça va être court et simple. Au mois de décembre, on a clairement affiché notre position sur tous nos panneaux, de toute façon. On a communiqué, on a dit ce qu'on pensait. Ça veut dire qu'on considère que l'information a eu lieu, même si certains ne sont pas d'accord sur le contenu et les réponses. Bon. Aujourd'hui, y a une remontée de l'impatience à l'intérieur de certains établissements, en particulier ceux de ma filiale, que je connais le mieux. Les gens ont peur du retard qu'on pourrait prendre en fonction des affaires et des métiers qui se déclenchent, aussi bien au niveau de la filiale X qu'à Rueil. Ils commencent à craindre, j'ai l'impression. Et puis nous avons fait le tour de tous les établissements de cette filiale. Il y a un ras-le-bol général. Et vraiment, sincèrement, j'ai honte de la position que je suis obligé de prendre à chaque fois que je rentre du CCE. Vous voyez ce que je veux dire? Je dois presque me cacher pour ne pas devoir dire que je ne sais rien. C'est fou! Bon... Vous voyez, on vous a écrit ce jour que nous ne vous donnons pas à vous, Direction de Y, un blanc-seing, c'est clair. Vous avez employé les termes que vous vouliez employer, vous avez fait passer les messages que vous souhaitiez faire passer. Ok, on n'en parle plus. Bon... Aujourd'hui, notre vote, ce n'est pas un blanc-seing que nous vous donnons. Ce que nous considérons, par contre, c'est que la vente a eu lieu et que nous pouvons difficilement revenir dessus. Toutes les organisations syndicales, en organisations responsables, devront s'engager au sein de chaque secteur pour remplir notre job, qui n'est plus applicable ici aujourd'hui. C'est impossible et c'est clair, nous le voyons bien aujourd'hui... C'est à l'intérieur des secteurs qu'on fera notre travail et qu'on défendra ce qu'on a à défendre. Aujourd'hui, nous vous avons écrit, pour reprendre les termes exacts, que la filiale Z est morte, la filiale Y est morte, que la filiale X est morte. Tout est mort! Mais ne vous inquiétez pas, on est prêt à travailler dans l'entreprise. Voilà, c'est ce que j'avais à dire. C'est important.

M. DURAND

Merci. CFTC.

M. LENOIR

Oui. Alors moi, je dirai la chose suivante : il y a eu une décision de tribunal, n'est-ce-pas? Bon. Alors, dans son arrêt du 18 janvier? C'est bien ça, je crois, la bonne date?, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a estimé utile que les parties se retrouvent au tribunal dans une semaine, le 25 janvier, après la réunion de ce jour. Je n'invente rien, vous le savez? Vous le savez. Oui. Bon. Pour nous, la volonté du juge d'une concertation en audience doit être respectée. En conséquence, la CFTC, qui n'a pas varié dans ses intentions, n'entend pourtant pas se prononcer formellement avant cette date. C'est tout.



Compte rendu exhaustif

Document très complet



420 mots

M. DUPONT

J'estime qu'il faut désormais laisser la parole aux représentants des organisations syndicales. Je la reprendrai par la suite.

M. DURAND

Très bien, je vous propose de procéder à un tour de table. Je laisse la parole au représentant de la CGC.

M. LEBLANC

Mon intervention sera courte et simple. Depuis le mois de décembre, la CGC a clairement affiché sa position sur les panneaux syndicaux. Nous avons communiqué et expliqué notre position. Nous estimons donc que l'information a déjà eu lieu, même si certains ne sont d'accord ni sur le contenu de cette information ni sur les réponses apportées.

Aujourd'hui, nous observons une remontée d'informations attestant de l'impatience du personnel au sein de certains établissements, en particulier celui de ma filiale, que je connais le mieux. Les salariés ont peur du retard qui pourrait être pris, retard qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur les affaires et les métiers de la filiale X et de Rueil. Nous avons aussi fait le tour de tous les établissements de cette filiale : le ras-le-bol est général. J'ai sincèrement honte de la position que je suis obligé de prendre après chaque réunion du CCE : je dois presque me cacher pour ne pas devoir avouer que je ne sais rien.

Comme vous le savez, nous ne donnons aucun blanc-seing à la Direction de Y, qui a fait passer les messages conformément à ses souhaits. Mais l'avis que nous voulons donner n'est pas un blanc-seing, je le répète. La vente a eu lieu, il est désormais difficile de revenir dessus, mais cela ne doit pas empêcher les organisations syndicales de prendre leurs responsabilités et de remplir leur fonction de défense des salariés au sein de chaque secteur. Comme nous l'avons écrit, les filiales X, Y et Z n'existent plus, mais cela ne doit pas empêcher les organisations syndicales de faire leur travail dans l'Entreprise. Tel était donc le sens de mes propos. J'estime que ces observations étaient d'importance.

M. DURAND

Je vous remercie et laisse la parole au représentant de la CFTC.

M. LENOIR

Je rappelle qu'une décision de justice a été rendue. Le 18 janvier, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a estimé utile que les parties se retrouvent au tribunal dans une semaine, le 25 janvier, après la réunion de ce jour. Selon nous, la volonté du juge doit être respectée : une concertation devra avoir lieu en audience. En conséquence, la CFTC, qui n'a pas varié dans ses intentions, n'entend pas se prononcer formellement avant cette date.

Compte rendu révisé

Document complet

284 mots

M. DUPONT

J'estime qu'il faut désormais laisser la parole aux représentants des organisations syndicales. Je la reprendrai par la suite.

M. DURAND

Je vous propose de procéder à un tour de table. Je laisse la parole au représentant de la CGC.

M. LEBLANC

Mon intervention sera courte et simple. Depuis le mois de décembre, la CGC a clairement affiché sa position sur les panneaux syndicaux. L'information a donc déjà eu lieu, même si certains ne sont d'accord ni sur le contenu de cette information ni sur les réponses apportées.

Le personnel de certains établissements, en particulier celui de ma filiale, fait preuve d'une certaine impatience : les salariés craignent que le retard qui pourrait être pris n'ait des conséquences néfastes sur les affaires et les métiers de la filiale X et de Rueil. Il semble que le ras-le-bol soit général. De mon côté, ma position qui consiste à dire que je ne sais rien est intenable.

Nous souhaitons rendre un avis, qui ne sera pas un blanc-seing accordé à la Direction de Y. La vente a eu lieu, il est désormais impossible de revenir dessus, mais cela ne doit pas empêcher les organisations syndicales de prendre leurs responsabilités et de remplir leur fonction de défense des salariés dans chaque secteur.

M. DURAND

Je vous remercie et laisse la parole au représentant de la CFTC.

M. LENOIR

Je rappelle qu'une décision de justice a été rendue. Le 18 janvier, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a estimé utile que les parties entament une procédure de conciliation au tribunal dans une semaine, le 25 janvier. En conséquence, la CFTC, qui n'a pas varié dans ses intentions, n'entend pas se prononcer formellement avant cette date.



Synthèse standard

Document efficace

Disponible en
Temps Réel

202 mots

M. DURAND

Je vous propose de procéder à un tour de table des organisations syndicales.

M. LEBLANC

Depuis le mois de décembre, la CGC a clairement affiché sa position sur les panneaux syndicaux. L'information a donc déjà eu lieu, même si certains ne sont d'accord ni sur le contenu de cette information ni sur les réponses apportées.

Les salariés de certains établissements, en particulier ceux de ma filiale, font preuve d'une certaine impatience : ils craignent que le retard qui pourrait être pris n'ait des conséquences néfastes sur les affaires et les métiers de la filiale X et de Rueil. De mon côté, ma position qui consiste à dire que je ne sais rien est intenable.

Nous allons rendre un avis, qui n'est pas un blanc-seing accordé à la Direction de Y. Les organisations syndicales souhaitent prendre leurs responsabilités et remplir leur fonction de défense des salariés dans chaque secteur.

M. LENOIR

Une décision de justice a été rendue. Le 18 janvier, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a estimé utile que les parties entament une procédure de conciliation au tribunal dans une semaine, le 25 janvier. La CFTC continue à ne pas vouloir se prononcer formellement avant cette date.

Synthèse brève

Document abrégé

Disponible en
Temps Réel

129 mots

M. DURAND

Je vous propose de procéder à un tour de table des organisations syndicales.

M. LEBLANC

Depuis le mois de décembre, la CGC a clairement affiché sa position sur les panneaux syndicaux. Les salariés de certains établissements, en particulier ceux de ma filiale, font preuve d'une certaine impatience. De mon côté, ma position qui consiste à dire que je ne sais rien est intenable. Les organisations syndicales doivent donc prendre leurs responsabilités et rendre un avis, qui n'est pas un blanc-seing accordé à la Direction de Y.

M. LENOIR

Le 18 janvier, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a estimé utile que les parties entament une procédure de conciliation au tribunal dans une semaine, le 25 janvier. La CFTC ne se prononcera pas avant cette date.

Note de synthèse / Flash

Document succinct

Disponible en
Temps Réel

56 mots

Les organisations syndicales ont émis les observations suivantes. Pour la CGC, il est urgent de rendre un avis, qui ne devra pas pour autant être considéré comme un blanc-seing accordé à la Direction. La CFTC a insisté sur la procédure de conciliation qui aura lieu le 25 janvier : elle ne se prononcera pas avant cette date.

Une offre de *prestations* *spécifiques*



Le double document :

Pour une même instance, Ubiquis rédige pour vous deux types de documents : le **document long** de référence que vous archivez et le **document court** de communication que vous affichez.

Le temps réel :

Il est souvent utile, et dans certains cas essentiel, de **disposer de la synthèse de la séance dans les plus brefs délais** : lors de vos présentations de résultats, conférences de presse, tables rondes, rencontres... Pour ces occasions, Ubiquis rédige votre synthèse "en temps réel" c'est-à-dire disponible 3 minutes après la fin de la réunion.

Le tableau synoptique :

Un outil performant et structuré pour évaluer l'avancement de vos projets, et mieux partager l'information. Deux formats sont disponibles :

- un **suivi opérationnel**, qui regroupe les temps forts du dialogue social de l'année
- un **suivi synthétique**, qui dresse un bilan sujet par sujet, réunion par réunion

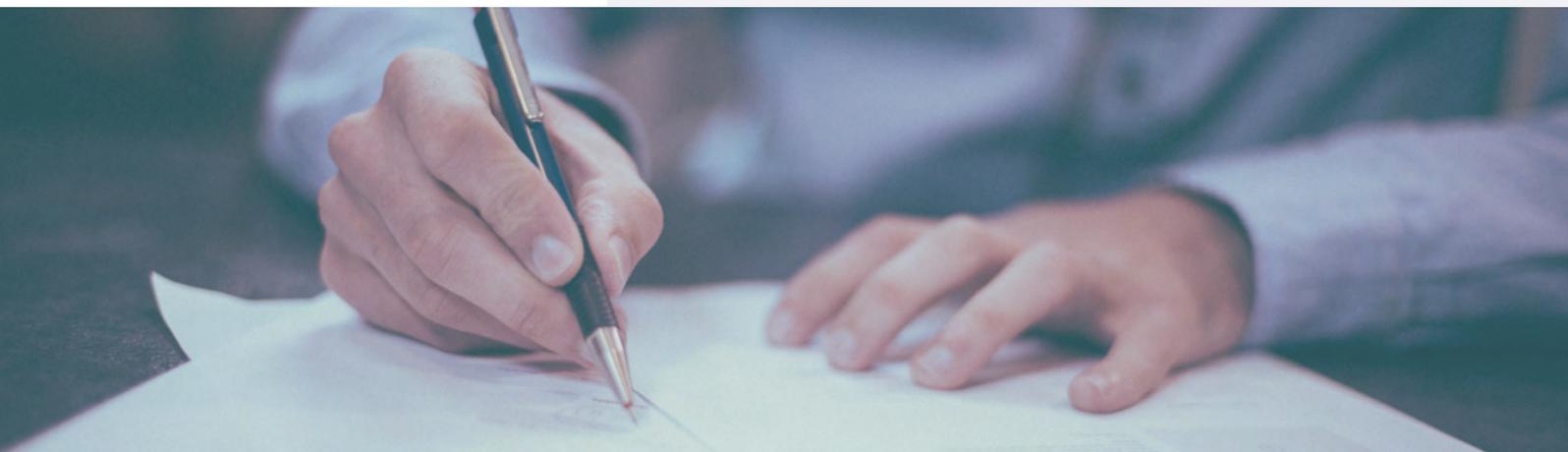
La synthèse des procès-verbaux :

Vous disposez des comptes rendus de toute votre année ? Nous vous proposons de les synthétiser en **un seul document**.

Découvrez *l'espace client*, pour :

- **Suivre le traitement de vos commandes** : toutes les informations concernant la mission en un coup d'œil, du statut de votre commande (devis simple, en production ou livré) au niveau de retraitement choisi.
- **Consulter vos factures** : le point sur les dates de facturation, leur règlement, et la possibilité de les télécharger.
- **Déposer vos fichiers** : téléchargez vos enregistrements audios ou vos documents supports (ordre du jour, présentation, etc.)
- **Contactez votre chargé d'affaires** : retrouvez ses coordonnées mail et téléphone d'un clic
- Le cas échéant, **recupérer le ou les document(s) finalisé(s)** ainsi que nos enregistrements.

Dans un environnement 100% sécurisé !





Disponibilité et réactivité

Les collaborateurs d'Ubiquis sont à votre disposition toute l'année du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Nos délais de prévenance sont très courts : nous assurons de répondre à toutes vos demandes de devis en moins de 24 h... et de mobiliser un rédacteur dans la journée si besoin !



Conseil et suivi personnalisé

Chaque dossier de rédaction est géré par un chargé d'affaires qui évalue la nature des besoins et prend en charge l'intégralité de la demande du client.



Maîtrise et expertise

Ubiquis assure ses prestations grâce aux compétences de rédacteurs confirmés, rigoureusement sélectionnés. Diplômés de l'enseignement supérieur (École de commerce, IEP), ils sont en mesure de comprendre et de retranscrire des problématiques complexes et de vous transmettre un document sur mesure.



Qualité



Un service indépendant contrôle en continu la qualité des prestations. D'autre part, Ubiquis est certifié ISO 9001 : 2015. Cette certification témoigne de l'engagement d'Ubiquis dans l'amélioration continue de ses processus et de ses services afin de garantir la satisfaction de ses clients.



Confidentialité des débats

Nos rédacteurs ont adhéré à une clause de confidentialité. Ils peuvent tout entendre et tout lire. **Ubiquis est habilité Confidentiel Défense par le ministère de la Défense.**



Des documents directement opérationnels

Nos documents ne demandent aucun travail de réécriture : ils sont fidèles à vos débats et vous choisissez vous-même la longueur du document, le style, la présentation, etc.

Plus de *120 rédacteurs* à votre service

Prêts à couvrir tout type de réunions, ils passent des tests de sélection rigoureux.

- Bac + 5 minimum
- Grande aisance rédactionnelle
- Culture générale et intérêt pour l'actualité
- Adaptabilité
- Neutralité, confidentialité et discrétion

Ubiquis, une offre de *services complète*

- Traduction généraliste, technique, financière et juridique
- Interprétariat, matériel et assistance technique
- TIP, sous-titrage
- PAO multilingue
- Gestion de projet